

## **Rapport du Président**

Séance publique du

lundi 6 février 2023

**N° CD-2023-1-1-2**

**N° applicatif 5204**

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

Direction des Affaires Juridiques

## **STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRACTUALISATION AVEC LES TERRITOIRES ADOPTION DES CONTRATS DE TERRITOIRE ALSACE 2022-2025**

Résumé : Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité auxquels sont confrontés nos territoires, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite fortement impulser une dynamique de coopération, nouer des partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement.

La mise en place d'une stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, adoptée par la Collectivité européenne d'Alsace le 20 juin 2022 doit permettre de préparer l'avenir de nos territoires autour d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des habitants.

Il vous est proposé d'adopter le volet contractualisation, concrétisé par la proposition de 7 Contrats de Territoire Alsace spécifiques, et qui a vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de nos territoires d'action et à définir des enjeux prioritaires de développement et d'aménagement.

La signature des Contrats de Territoire Alsace par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituera un préalable à la co-construction de projets et au versement de tout soutien financier pour les dispositifs Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds Communal Alsace et Fonds d'Innovation territoriale alsacien.

## **I. La Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires : une ambition au service de l'attractivité de l'Alsace**

La Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, adoptée le 20 juin 2022, se veut pragmatique et évolutive. Elle est en cohérence avec les priorités politiques fixées par notre collectivité lors des orientations budgétaires présentées le 8 décembre 2022, qui visent à accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Il s'agit d'être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme la Collectivité européenne d'Alsace, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

La Stratégie porte sur les axes suivants :

### 1. Changer de paradigme pour tenir compte des transitions majeures à venir et des crises actuelles

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite rendre le service public alsacien proche, simple, attentif à l'utilisateur et humain afin d'accompagner avec efficacité les habitants et notamment les plus fragiles quel que soit leur âge.

Notre collectivité partage avec les acteurs locaux l'ambition de préparer l'avenir de nos territoires autour d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations de nos concitoyens et à leurs besoins fondamentaux nécessaires à la vie quotidienne (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

### 2. S'organiser en sept territoires d'action pour être davantage en capacité d'écoute et de construction partenariale, pour faire Alsace ensemble au sein de l'espace rhénan

La mobilisation de l'ingénierie interne de la Collectivité européenne d'Alsace se décline dans les sept territoires d'action avec des équipes pluridisciplinaires au plus près des besoins, aux côtés des communes, des intercommunalités et des associations.

Ces équipes les accompagnent tant pour les gestions de crises que la conduite de projets en lien avec les transitions majeures à venir, en mobilisant une offre de prestations solide, pluridisciplinaire dans des domaines variés (habitat, voirie et circulations douces, petite enfance, emploi, lutte contre la précarité, lecture publique, patrimoine, bilinguisme, recherche des financements européens...).

Cette territorialisation est nécessaire pour mobiliser l'intelligence collective et répondre avec pertinence aux besoins d'aujourd'hui et de demain, avec des décisions politiques au plus près des forces vives du terrain.

Elle permet enfin de reconnaître chaque bassin de vie comme un contributeur essentiel à la dynamique collective visant à développer l'attractivité de l'Alsace.

### 3. S'appuyer sur l'expertise du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'ingénierie vise également à accompagner, au titre de la solidarité territoriale (telle que définie aux articles L. 111-9 et L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales), l'accès de tous les alsaciens à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité, quelle que soit la taille de leur commune.

Les projets des collectivités (Communes, groupements de collectivités) et des porteurs privés qui œuvrent en faveur de l'attractivité des territoires, bénéficient de l'accompagnement, spécifique (dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...) du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), animé par notre collectivité et fort de 17 structures partenaires (dont l'ATIP, l'ADAUHR-ATD, l'ADIRA, le CAUE, l'ADEUS, etc.) et auquel elle contribue à hauteur de plus 15 M€ en 2023.

#### 4. Accompagner financièrement les projets en territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est également aux côtés des territoires pour rendre réalisables leurs projets.

Ainsi, elle agit avec des politiques sectorielles dédiées, qui correspondent à une volonté forte de la Collectivité de faire émerger des projets qui répondent aux besoins quotidiens des alsaciens et favorisent leur épanouissement. 173 M€ sont ainsi mobilisés sur la période 2022-2025 pour soutenir les investissements en faveur des plus fragiles, de la mobilité, de l'habitat, de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine alsacien, de l'attractivité des territoires et de la préservation de notre cadre de vie.

La Collectivité européenne d'Alsace mobilise également des soutiens financiers spécifiques à la nouvelle stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires.

4 fonds sont, en effet, dédiés aux projets des territoires (Fonds de Solidarité Territoriale (FST), Fonds d'Innovation territoriale alsacien (FI), Fonds Communal Alsace (FCA) et Fonds d'Attractivité Alsace (FAA)) et traduisent la volonté de notre collectivité de maintenir un haut niveau d'accompagnement financier, soit 167 M€ sur la période 2022-2025.

Des premières subventions ont ainsi pu être attribuées en 2022, pour 24 projets déposés au titre du nouveau Fonds Communal Alsace représentant un montant de subvention de 919 727 €.

Le Fonds de Solidarité Territoriale a permis un engagement de subventions à hauteur de 3,84 M€ répondant à 691 demandes et 21 études ont pu être soutenues au titre du Fonds d'Innovation territoriale alsacien représentant un total d'aides de près de 284 000 € pour l'année 2022.

Les premiers projets co-construits et partenariats du Fonds d'Attractivité Alsace devraient être présentés au vote mi-2023. Il est proposé deux temps de vote dans l'année (juin et novembre) sur les projets éligibles au Fonds d'Attractivité Alsace pour permettre d'engager sereinement ces dossiers structurants.

Il est enfin proposé que les dernières demandes de soutien au titre des 4 fonds dédiés aux projets des territoires devront être déposées auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au plus tard le 30 septembre 2025.

## II. Les Contrats de Territoire Alsace 2022-2025

Afin d'accompagner les réflexions et les questionnements des territoires, face aux grandes transitions à l'œuvre à l'échelle de l'Alsace, mais aussi face aux changements des modèles d'aménagement (la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixée à 2050 par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces effets), la Collectivité européenne d'Alsace a élaboré sept portraits de territoire en 2021, un par territoire d'action, construits de manière évolutive, avec l'appui de l'ADAUHR-ATD Alsace.

Ces documents ont vocation à être actualisés périodiquement et s'articulent autour des transitions à l'œuvre à l'échelle de l'Alsace (démographique, mobilitaire, numérique, alimentaire, écologique, énergétique, démocratique, évolution des activités) et des spécificités propres à chacun des sept territoires d'action.

Les portraits complets comportent deux parties (Territoire alsacien et Territoire d'action concerné) et sont disponibles sur le Site Internet de la Collectivité européenne d'Alsace.

La démarche d'élaboration de portraits de territoire, mettant en relief les atouts et leviers d'actions propres à chaque territoire, a été complétée par une approche partagée, traduite dans le tour d'Alsace en 80 jours effectué en fin d'année 2021 et dans les rencontres en territoires qui se sont tenues fin mai – début juin 2022.

Ce travail d'écoute et de concertation mené par les Conseillers d'Alsace et les équipes des Délégations Territoriales de la Direction Générale aboutit à une contractualisation intelligente pour que chaque territoire soit en capacité de relever les défis sociétaux, d'assurer les transitions et de répondre aux enjeux locaux.

Le nouveau cadre de contractualisation adopté le 20 juin 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace prône la coopération des territoires, l'alliance des compétences, la synergie des acteurs.

Il définit un nouveau partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et une ambition collective au service des solidarités territoriales, du développement et de l'aménagement du territoire.

Il permet de s'appuyer sur des enjeux prioritaires de territoire définis collectivement, déclinés en objectifs opérationnels qui vont, d'une part conditionner l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds d'Attractivité Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, et d'autre part, guider autant que possible, la définition des politiques publiques de tous les signataires autour de priorités d'actions en créant une dynamique partagée.

Les Contrats, dans chaque territoire, couvrent la période 2022-2025 et s'adressent aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, afin de partager des objectifs de développement et d'amélioration des services aux habitants.

Chaque contrat comporte les éléments suivants :

- Une analyse synthétique du territoire,
- Les enjeux et objectifs partagés et validés,
- Les modalités d'accompagnement financier des projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace.

Chaque contrat fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires avec un espace d'échanges (un Comité de suivi) pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences.

Enfin, des conventions de partenariat globales seront également conclues ultérieurement avec les agglomérations alsaciennes et leurs villes centre (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis) afin de mettre en commun les enjeux majeurs, les intérêts réciproques, les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace, dans une approche large des politiques publiques conduites par la Collectivité européenne d'Alsace.

### **III. L'adoption des enjeux de chaque territoire**

Les crises récentes nous obligent à repenser notre résilience économique, d'autant plus que des transitions fortes s'amorcent. Le réchauffement climatique et l'inflation impliquent une meilleure maîtrise de la consommation de l'énergie, impose une plus grande régulation dans l'artificialisation des sols. Aucun territoire n'est épargné par ces crises et par les transitions à venir.

Trois grands enjeux les englobent : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale déclinés en objectifs opérationnels, et, pour répondre à ces évolutions, une approche en proximité, territoire par territoire, est nécessaire pour mobiliser l'intelligence collective et répondre avec pertinence aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Les enjeux travaillés par les Conseillers d'Alsace à l'échelle des territoires d'action et enrichis par un dialogue avec les élus locaux témoignent de notre capacité à expérimenter, à innover, à construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire.

Chaque Commission territoriale a débattu des enjeux et des objectifs opérationnels durant plusieurs mois permettant ainsi de les consolider pour chaque territoire.

Elles ont arrêté les enjeux aux dates suivantes :

- Commission territoriale Nord Alsace : le 15 décembre 2022,
- Commission territoriale Ouest Alsace : le 17 novembre 2022,
- Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg : les 28 novembre 2022 et 23 janvier 2023,
- Commission territoriale Centre Alsace : le 8 septembre 2022,
- Commission territoriale Région de Colmar : le 21 novembre 2023,
- Commission territoriale Agglomération de Mulhouse : le 28 novembre 2022,
- Commission territoriale Sud Alsace : le 28 novembre 2022.

## **Territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg**

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique.

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement/écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires.

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires.

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

## **Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim**

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractif.

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

## **Territoire Eurométropole de Strasbourg**

Enjeu attractivité : renforcer l'attractivité de l'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg au niveau économique et universitaire et conforter et consolider le statut de Strasbourg capitale européenne.

- Améliorer l'accessibilité à la capitale européenne et la mobilité des habitants ;
- Soutenir les projets qui concourent à l'excellence éducative du territoire et notamment ceux à destination des collégiens.

Enjeu environnement/écologie : accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son attractivité économique, touristique, culturelle et institutionnelle.

- Investir dans l'efficacité énergétique et environnementale du territoire ;
- Renforcer les actions en faveur des circuits-courts et de la sécurisation des filières.

Enjeu améliorer la cohésion sociale d'un territoire très contrasté à forte précarité (20 QPV) et en même temps locomotive industrielle et économique de l'Alsace.

- Lutter contre la grande-pauvreté et accompagner l'insertion économique, sociale et culturelle des plus précaires afin d'encourager la mixité sociale, favoriser et entretenir la dynamique associative ;
- Développer l'offre de service en faveur des séniors.

## **Territoire Centre Alsace**

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

**Territoire Région de Colmar**

Enjeu attractivité : participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant.

- Accompagner les centralités dans les projets structurants destinés à conforter leur attractivité, prioritairement dans les domaines de l'habitat et de la santé ;
- Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel.

Enjeu environnement/écologie : accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.

- Soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable ;
- Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs.

Enjeu cohésion sociale : permettre à chaque habitant du territoire d'y trouver sa place.

- Favoriser l'hébergement ainsi que la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées ;
- Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

**Territoire Agglomération de Mulhouse**

Enjeu: le territoire attractif.

- Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique ;
- Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.

Enjeu : le territoire durable.

- Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité ;
- Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.

#### Enjeu : le territoire solidaire.

- Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ;
- Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.

#### **Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller**

#### Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présenteielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

#### Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

#### Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Les enjeux posent la feuille de route des territoires, le sens de notre action publique, les priorités de notre collectivité aux côtés de nos partenaires, dans le respect des compétences de chacun. Ils sont le cœur de ces contrats partagés dans chacun des territoires alsaciens, permettant de traduire concrètement les spécificités.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, les enjeux prioritaires et les objectifs opérationnels des sept territoires d'action alsaciens tels que détaillés en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les Contrats de territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg, Ouest Alsace Saverne Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Centre Alsace, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller, pour la période 2022-2025, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens, et de m'autoriser à signer lesdits contrats joints en annexe au présent rapport ;

- De préciser que le Comité de suivi de chaque contrat de territoire est présidé par le Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace en charge du territoire concerné et sera composé des Conseillers d'Alsace de ce territoire - tels qu'ils figurent en fin des contrats précités - et des représentants des autres parties signataires ;
- De rappeler que la signature des Contrats de territoire par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre alsaciens constitue un préalable à la contractualisation de projets au titre du Fonds d'Attractivité Alsace et au versement de tout soutien financier au titre du Fonds Communal Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, conformément aux règlements correspondants desdits fonds tels qu'adoptés par délibération n° CD- 2022-3-1-1 du Conseil de la collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 ;
- De décider que l'octroi de soutien aux projets éligibles au titre du Fonds d'Attractivité Alsace interviendra chaque année en deux temps (délibération au printemps et délibération à l'automne) ;
- De décider que les dernières demandes de soutien au titre des fonds dédiés aux projets des territoires (Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds Communal Alsace, Fonds d'Innovation territoriale alsacien et Fonds de Solidarité Territoriale) devront être déposées auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au plus tard le 30 septembre 2025 ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront mobilisés annuellement selon les inscriptions budgétaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY